Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260302-DEL260302_02-DE

PLESCOP

Délibération du 02 mars 2026

26-03-02-**02** : FINANCES – Affectation du résultat - Compte Financier Unique 2025 – Budget annexe Saint Hamon

Le conseil municipal de PLESCOP, convoqué le 13 février 2026 (point n°1 à 15) et le 24 février 2026 (point n° 16 à 21), s'est réuni le lundi 02 mars 2026 en session ordinaire à la mairie de PLESCOP

***Présents : (12)** : Loïc LE TRIONNAIRE, Bernard DANET, Françoise FOURRIER, Jean-Louis LURON, Jacqueline GUILLOTIN, Serge LE NEILLON, Honoré GUIGOURES, Claudine PECCABIN, Pierre LE RAY, Éric CAMENEN, André GUILLAS, Sandrine CAINJO*

***Absents excusés ayant donné pouvoir : (4)** : Laurent LE BODO, Christel MENARD, Juliette XAYASOMATH, et Keita PALIN respectivement à André GUILLAS, Claudine PECCABIN Jacqueline GUILLOTIN et Pierre LE RAY*

***Absents excusés : (1)** : Laurence LEMOINE, Jérôme COMMUN, Fannie PETIOT, Stéphanie LE POLOTEC et Stéphane STREIFF*

***Secrétaire de séance :** Serge LE NEILLON*

***Quorum (11) :** atteint*

Loïc LE TRONNAIRE lit et développe le rapport suivant :

Chaque année, il y a lieu d'affecter le résultat constitué par le cumul du résultat comptable de l'exercice, d'une part, et du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice, d'autre part.

I. Capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement

a	Résultat budgétaire de l'exercice	480 018.54
b	Résultat antérieur reporté	380 248.52
c = a+b	***Capacité d'autofinancement***	**860 267.06**

II. Besoin de financement de la section d'investissement

d	Résultat budgétaire de l'exercice	133 518.62
e	Résultat de l'exercice antérieur reporté	0
f = d+e	**Résultat global à reporter**	**133 518.62**

III. Affectation du résultat

j	Au financement de l'investissement	0.00
k = c-j	**En report à nouveau en fonctionnement**	**860 267.06**

Envoyé en préfecture le 04/03/2026
Reçu en préfecture le 04/03/2026
Publié le
ID : 056-215601584-20260302-DEL260302_02-DE

Après en avoir délibéré, sur proposition de la commission « Finances et Vie économique » du 2 février 2026, le conseil municipal est invité :

- à AFFECTER le résultat du compte financier unique 2025 dans les conditions précitées.

Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

Copie certifiée conforme

Le Maire

Loïc LE TRIONNAIRE

MAIRIE DE PLESCOP (Morbihan)

Le secrétaire de séance,

Serge LE NEILLON